



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2022/1433

Adhésions et cotisations à des associations et divers organismes oeuvrant dans le secteur  
culturel - année 2022

Direction des Affaires Culturelles

**Rapporteur** : Mme PERRIN-GILBERT Nathalie

**SEANCE DU 27 JANVIER 2022**

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 1 FEVRIER 2022

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 20 JANVIER 2022

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA  
SEANCE : 73

DELIBERATION AFFICHEE LE : 3 FEVRIER 2022

---

**PRESIDENT** : M. DOUCET Grégory

**SECRETAIRE ELU** : M. GODINOT Sylvain

**PRESENTS** : Mme PERRIN, M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, Mme VIDAL, M. BOSETTI, Mme LÉGER, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHI, Mme RUNEL, M. LUNGENSTRASS, Mme AUGÉY, Mme DE LAURENS, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. HUSSON, M. CHEVALIER, Mme DELAUNAY, M. GIRAULT, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, Mme PRIN, M. VIVIEN, M. EKINCI, Mme TOMIC, M. MONOT, Mme DUBOT, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M. BLACHE, M. DUVERNOIS, Mme BORBON, M. HERNANDEZ, M. BILLARD, M. BLANC, M. SOUVESTRE, Mme BOUAGGA, M. PRIETO, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVALE, M. GIRAUD, M. DRIOLI, M. GENOUVRIER, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme BRUVIER HAMM, Mme FRÉRY, Mme GEORGEL, M. DEBRAY, Mme POPOFF, M. KEPENEKIAN, M. REVEL, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M. BROLIQUIER, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, M. SECHERESSE, M. COLLOMB, Mme GAILLIOUT, Mme PALOMINO, Mme FERRARI

**ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS** : M. MAES (pouvoir à M. VASSELIN), Mme ZDOROVITZOFF (pouvoir à Mme TOMIC), Mme DE MONTILLE (pouvoir à Mme CROIZIER), Mme BACHA-HIMEUR (pouvoir à M. LEVY)

**ABSENTS NON EXCUSES** :

2022/1433 - ADHESIONS ET COTISATIONS A DES ASSOCIATIONS ET DIVERS ORGANISMES OEUVRANT DANS LE SECTEUR CULTUREL - ANNEE 2022 (DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 17 janvier 2022 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Depuis de nombreuses années, la Ville de Lyon a souhaité adhérer à diverses associations ou organismes, en particulier celles et ceux œuvrant dans le secteur culturel, en raison de l'intérêt que représentent leurs activités pour la Municipalité.

En 2021, le montant total des adhésions renouvelées et nouvelles adhésions s'élevait à 80 250 € pour 97 adhésions. En cours d'année, quatre adhésions ont été supprimées pour un montant total de 24 060 €, comprenant notamment l'adhésion de 15 000 € au Réseau des cités de la Gastronomie et celle de 8 960 € pour l'Organisation des Villes du Patrimoine Mondial (OPVM).

Au titre de l'année 2021, le montant de l'ensemble des 93 adhésions pour la délégation aux affaires culturelles s'est donc chiffré à **56 190 €**

Pour l'année 2022, 90 adhésions de la délégation des affaires culturelles ont été renouvelées par décision du Maire pour un montant estimatif de 56 821 € et trois adhésions n'ont pas été renouvelées pour un montant de 530 €: l'adhésion à l'association française des régisseurs d'art pour la Bibliothèque Municipale de Lyon, les adhésions à la route européenne des théâtres historiques et l'association des théâtres à l'italienne pour le Théâtre des Célestins. La légère hausse du montant des adhésions renouvelées par rapport à 2021 s'explique notamment par l'augmentation de certaines cotisations à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022.

Huit nouvelles adhésions à des associations sont proposées pour 2022 et concernent les structures suivantes :

<b>BUDGET PRINCIPAL EN € TTC</b>	
<b>Musée Gadagne :</b>	
SO VIEUX LYON	100 €
INTERSTICES	250 €
PORTAIL DES ARTS DE LA MARIONNETTE	600 €
MINEKA	115 €
<b>Archives municipales :</b>	
CMTRA (Centre des musiques traditionnelles Rhône-Alpes)	30 €
<b>Centre d'Histoire de la Résistance et de la Déportation :</b>	
MINEKA	115 €
<b>BUDGETS ANNEXES EN € HT</b>	

BUDGET PRINCIPAL EN €TTC	
ONL :	
ARVIVA	50 €
ECHO (European Concert Hall Organisation)	5 000 €
<b>TOTAL nouvelles adhésions</b>	<b>6 260 €</b>

- **L'Association « So vieux Lyon »** est un regroupement de commerçants du Vieux Lyon qui s'est constitué pendant le 1er confinement. Gadagne souhaite adhérer à cette association afin de légitimer sa boutique auprès des commerçants du Vieux Lyon et intégrer le musée au réseau des acteurs économiques du quartier. L'adhésion à cette association présente plusieurs intérêts pour Gadagne :

  - permettre au musée d'associer sa boutique à un réseau local de commerçants et bénéficier de ses réseaux sociaux
  - participer à des partenariats ou des projets avec les commerces locaux
  - favoriser les fournisseurs et commerces locaux dans le cadre des achats de produits pour la boutique du musée.
- **L'association InterSTICES** œuvre dans le champ Culture et Santé et vise à favoriser le développement de nouvelles initiatives en ce domaine. Dans son programme d'actions, elle souhaite contribuer à la réflexion, aux échanges, et à la reconnaissance des pratiques et des acteurs. Elle se positionne enfin comme une plateforme de coopération au service des porteurs de projet, outil de mutualisation et de soutien à l'échelle de la région. Son périmètre d'action s'est étendu en 2016 à la Région Auvergne-Rhône-Alpes. Interstices intervient pour le compte de l'Agence régionale de la Santé (ARS), de la Direction régionale des affaires culturelles (DRAC) et de la Région, sur des missions de coordination et d'animation du dispositif.
- **Le portail des arts de la marionnette** : en 2009 huit organismes, détenteurs d'importantes ressources concernant la marionnette patrimoniale et contemporaine, se sont associés pour proposer la réalisation d'un espace de consultation interactif sur les arts de la marionnette, librement accessible sur internet dénommé « Portail des Arts de la Marionnette » (PAM). Ce portail permet désormais à des publics diversifiés de s'informer et de découvrir la diversité et l'histoire de ces arts, d'améliorer la visibilité des structures partenaires tout en favorisant l'accroissement significatif de l'accessibilité de leurs fonds numérisés. Le musée des arts de la marionnette (MAM)-Gadagne fait partie des partenaires de ce projet au titre d'adhérent-contributeur.
- Basée sur l'économie circulaire, **Minéka** s'inscrit dans une démarche sociale et solidaire afin de participer à la réduction des déchets, à la démocratisation du réemploi, à la préservation des ressources naturelles et à une meilleure éducation des citoyens sur les enjeux liés aux déchets et aux modes d'habiter. Les musées Gadagne et le CHRD souhaitent s'inscrire dans une démarche de recyclage des déchets (matériaux de construction...) issus

de leurs activités (montage/démontage des expositions permanentes et temporaires). Ces matériaux encore en bon état sont souvent réutilisables.

- **Le Centre des Musiques traditionnelles Rhône-Alpes** est une association qui œuvre, depuis sa création en 1991, à la valorisation des traditions musicales et des patrimoines culturels immatériels de la région Auvergne Rhône-Alpes. Les Archives Municipales de Lyon participent depuis plusieurs années à un groupe de travail des services documentaires ayant des problématiques de valorisation et de conservation d'archives sonores, animé par le CMTRA. Une adhésion à cette association viendrait formaliser cette coopération.
- **L'association ARVIVA** pour un spectacle vivant durable est une association regroupant des professionnels du secteur qui partagent l'objectif de devenir « acteur de référence en matière de transition environnementale » dans une logique d'évolution des pratiques dans le sens de la transition écologique.
- **ECHO (European Concert Hall Organisation)** est une association faisant partie du programme Creative Europe de l'Union Européenne. Elle regroupe des salles de concert prestigieuses du continent et permet à ses membres d'échanger des pratiques, de mutualiser des projets et de bénéficier d'une visibilité internationale. Intégrer cette association aura un impact positif sur l'activité de l'ONL et sur le positionnement de la Ville de Lyon au sein du réseau européen.

Le montant des adhésions nouvelles proposées à votre agrément étant de 6 260 € le montant prévisionnel total des adhésions de la délégation culture pour l'année 2022 serait de **63 081 € pour 98 adhésions.**

Où l'avis de la commission Culture - Démocratie locale - Politique de la ville - Vie étudiante ;

### **DELIBERE**

1. M. le Maire est autorisé à solliciter l'adhésion de la Ville de Lyon auprès des associations susnommées dans la présente délibération.
2. Les dépenses correspondantes au règlement des cotisations annuelles seront prélevées sur les crédits inscrits au budget 2022, sur les lignes de crédits correspondant à chacun des établissements culturels concernés, nature comptable 6281

(Et ont signé les membres présents)

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Grégory DOUCET